

Politique de responsabilité sociale des entreprises

Au-delà de la croissance systématique des ventes et des bénéfices, nous attachons une importance particulière aux activités commerciales responsables et durables.

Nous appliquons les termes responsabilité et durabilité dans notre travail quotidien pour faire tout notre possible afin de laisser à nos enfants et aux enfants de nos enfants un monde qui soit digne d'être vécu.

Kummler +Matter SA engage volontairement sa responsabilité envers la société et combine ainsi la réussite entrepreneuriale avec des actions responsables. Nous développons et fabriquons des produits et offrons nos services pour que le transport de personnes et de marchandises électrifiées soit rendu plus facile, plus direct, plus sûr et plus respectueux de l'environnement, voir même neutre sur le plan climatique. Dans cette approche, nous voyons notre contribution essentielle à la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, nous, Kummler+Matter SA, avons décidé de faire évaluer régulièrement l'orientation et l'évolution à cet égard par une agence de notation de la RSE indépendante, externe et active au niveau mondial (www.ecovadis.com). Les résultats de cette évaluation sont mis à la disposition de nos clients sur la page d'accueil de Kummler+Matter AG ou sur la plateforme internet EcoVadis.

Avant-propos

Cette politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) de Kummler+Matter SA définit nos points de focalisation et notre engagement volontaire à mettre en œuvre les diverses mesures nécessaires.

Alors que le respect de la loi constitue la base de nos actions, l'initiative du Pacte mondial et ses dix principes constituent une ligne directrice et une orientation générale pour nos activités commerciales locales et globales. Règles et exigences internes, engagement(s) volontaire(s) et engagement indépendant ainsi que les exigences de nos clients forment un cadre supplémentaire.

Nous nous efforçons d'identifier, de classer et de répondre aux besoins de l'environnement, de la société, des individus, de la législation, des secteurs économiques, etc. et, dans la mesure du possible, d'en tenir compte dans nos activités commerciales quotidiennes.

La politique d'RSE est prise en compte dans les activités commerciales quotidiennes et s'applique à toutes les relations commerciales. Nous sommes conscients qu'il est presque impossible de refléter toutes les facettes de la RSE dans une politique d'RSE d'entreprise. Par conséquent, cette politique devrait être prise en compte comme ligne directrice primordiale pour toutes les activités de Kummler+Matter SA et, le cas échéant, être soutenue plus largement.

Dans le cadre de notre responsabilité, nous nous focalisons actuellement sur les thèmes suivants:

- Gestion des ressources humaines et des droits humains
- La gestion de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement
- Éthique de l'entreprise
- Participation sociale et communautaire
- Santé et de la sécurité au travail
- Durabilité écologique

Depuis la fondation de Kummler+Matter SA, notre ambition est d'éviter les risques éventuels pour nos employés (m/f/d) et de maintenir l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement aussi faible que possible, de les minimiser encore davantage et, si possible, de les éliminer.

- Nos stratégies, processus et objectifs dans les domaines de la sécurité, de la santé et de la sécurité au travail et la protection de l'environnement ainsi que nos exigences sont spécifiées dans notre QHSE Système de gestion (Q= Qualité, HS = Sécurité et santé au travail, E = protection de l'environnement), qui sont certifiés selon les normes actuelles ISO 9001, OHSAS 18001 et ISO 140001.
- La prévention des risques dans les domaines de la protection de la santé et de la sécurité au travail est une priorité majeure dans la responsabilité envers nos employés (m/f/d).
- Nous nous assurons que notre politique d'entreprise définit la protection de l'environnement, la gestion de la qualité, la sécurité au travail et la protection de la santé de manière efficace et compréhensible. Les mesures techniques et organisationnelles nécessaires ont été mises en œuvre, sont régulièrement revues et améliorées en continu.
- Avec nos produits et prestations, nous créons la base opérationnelle pour relever les défis de la société (tant locaux que globaux), tels que la protection du climat mondial et la réduction de la consommation des ressources.
- Nous nous efforçons constamment d'optimiser notre empreinte écologique grâce à nos produits et services, à des processus efficaces, au développement de produits, aux services, aux véhicules, aux machines et équipements, aux chaînes d'approvisionnement et de logistique, etc.
- Notre objectif est de préserver les personnes et de prévenir les dommages aux biens, ainsi que de minimiser l'impact sur l'environnement et l'impact éventuel sur le changement climatique.
- Le soutien de nos objectifs en matière de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de la santé est définie comme la tâche de chaque employé (m/f/d), respectivement de tous les employés de nos prestataires de services, partenaires, fournisseurs, etc.
- Nous nous efforçons d'améliorer en permanence notre concept de sécurité au travail, d'environnement, de protection de la santé et de gestion de la qualité.

Gestion des ressources humaines et droits humains

En tant que partie intégrante de l'entreprise, Kummler+Matter SA s'engage à respecter et à mettre en œuvre les droits de l'homme, les normes de travail et les pratiques commerciales équitables, et à les établir tout au long de la chaîne de valeur de Kummler+Matter SA afin de créer un environnement entrepreneurial de bonne qualité et socialement responsable.

- On ne tolère aucune forme de travail forcé, de servitude ou de travail involontaire. Tout travail doit être effectué sur la base de l'engagement volontaire et peut être résilié par tout employé (m/f/d) dans un délai approprié.
- La main-d'œuvre enfantine n'est pas tolérée. Le terme "enfant" désigne les personnes âgées de moins de 15 ans. Des exceptions sont faites pour certains pays qui relèvent de la convention 138 de l'Organisation internationale du travail, en anglais: International Labor Organization Konvention 138 (âge minimum réduit à 14 ans), ou pour les programmes de formation professionnelle ou d'éducation autorisés par le gouvernement respectif et dont il a été prouvé qu'ils profitent aux personnes concernées.
- La rémunération des salariés (m/f/d) est conforme à la législation salariale en vigueur et tient compte du salaire minimum respectif, des réglementations relatives aux heures supplémentaires et des prestations complémentaires prescrites par la loi.
- Toute forme de traitement inhumain ou dégradant de nos employés (m/f/d), y compris le harcèlement sexuel ou la contrainte sexuelle ainsi que la contrainte ou l'insulte physique, la contrainte psychologique ou l'abus verbal des employés (m/f/d) n'est pas autorisé. Et cela ne doit pas non plus prendre la forme d'une menace.
- Nous respectons le droit de nos employés (m/f/d) à la liberté d'association et à la désignation d'un représentant conformément aux lois locales.

- Nous apprécions et valorisons la diversité de nos employés (m/f/d). Nous sommes convaincus que des équipes mixtes et une main-d'œuvre diversifiée sont des éléments essentiels pour garantir le succès à long terme. La diversité doit être activement soutenue.

La gestion de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement

Conformément à l'initiative du Pacte mondial des Nations unies, nous remplissons volontairement notre obligation de communiquer nos exigences et nos attentes à l'égard de nos fournisseurs comme partie intégrante de notre compréhension de la RSE

En conséquence :

- les aspects de la RSE font partie intégrante de la gestion de nos fournisseurs et donc de notre chaîne de valeur.
- nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent les dix principes de l'initiative de Global Compact
- nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables.
- nous encourageons nos fournisseurs à mettre en place des systèmes de gestion dans les domaines de la qualité, de la sécurité au travail, de la santé et de la protection de l'environnement qui soient conformes aux normes actuelles ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 18001 ou des normes similaires.
- nous assurons une analyse adéquate de notre chaîne d'approvisionnement en établissant une cartographie des risques, des opportunités et des impacts.
- nous examinons les performances de nos fournisseurs en matière de RSE dans notre sphère d'influence.

Valeurs d'entreprise

L'intégrité marque la manière dont Kummler+Matter SA traite ses partenaires commerciaux, ses employés (m/f/d) et le grand public. Cette déclaration est la base essentielle de nos activités entrepreneuriales.

Les valeurs de l'entreprise, les directives, les processus, les principes de travail, etc. sont accessibles et applicables à chaque employé (m/f/d). Ils font partie intégrante de tout contrat de travail et sont ancrés dans le système général.

Les parties intégrantes de chaque contrat de travail reflètent les règles et principes fondamentaux de conduite au sein de l'entreprise et envers les partenaires extérieurs et le public. Elles sont revues et mises à jour régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par an, ou lorsque notre Responsable de la conformité (Compliance Officer) le juge approprié (par exemple, en cas de modification de la législation ou des processus).

Les valeurs de l'entreprise, les directives, les processus, les principes de travail, etc. sont destinés à aider les employés (m/f/d) à faire face aux défis éthiques, juridiques et opérationnels auxquels ils sont confrontés dans leur activité quotidienne. Ils définissent la responsabilité éthique et juridique de l'entreprise en relation avec les exigences opérationnelles et contiennent également des exigences spécifiques, par exemple pour

- le respect des lois sur la lutte contre la concurrence et la corruption,
- le maniement des dons,
- la prévention des conflits d'intérêts au travail,
- le respect des interdictions relatives aux délits d'initiés,
- la protection des biens d'entreprise,
- la gestion des informations et des données,
- la protection de la santé et la sécurité au travail,
- la qualité de nos produits et services et la protection de l'environnement ou (pour aller plus loin) l'empreinte écologique de Kummler+Matter SA.

Engagement social et communautaire (citoyenneté d'entreprise)

Kummler+Matter SA s'engage dans la société sur une base volontaire.

Nous croyons fermement que la confiance, la crédibilité et l'acceptation que nous avons acquises auprès des partenaires avec lesquels nous travaillons contribuent à créer un climat social, professionnel et commercial positif.

Les principaux secteurs sur lesquels nous nous concentrons en matière de citoyenneté d'entreprise (Corporate Citizenship) sont les suivants :

- Formation pour les générations futures
- Questions sociales locales

Les employés (m/f/d) peuvent soumettre des suggestions dans le domaine de la "participation sociale et communautaire", entre autres, à tout moment par l'intermédiaire de leur superviseur ou directement à la direction.

Publié et approuvé par la direction
de Kummler+Matter SA le 12 mars 2020.